

Beaulieu-sur-Dordogne,
Le 29 novembre 2022,



Mesdames, Messieurs les délégués,

Je vous convie à la prochaine réunion du comité syndical le :

Mercredi 7 décembre 2022 à 9h30
A Argentat Sur Dordogne (salle mairie annexe)

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu/ PV
- Décisions prises depuis le dernier comité syndical

Administration générale

- Convention mise à disposition Plateforme de dématérialisation des marchés

Tourisme

- Avance participation 2023 Office de tourisme
- Engagement des dépenses BIT Collonges ; état d'avancement travaux

Développement territorial

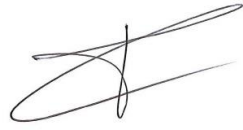
- Plan de financement démarche patrimoine

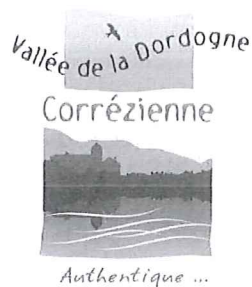
Questions diverses

Rapport d'activités 2022

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les délégués, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du PETR Vallée de la
Dordogne Corrézienne
Jean-Pierre LASSERRE

A handwritten mark, possibly a signature or a scribble, consisting of several overlapping, fluid lines. It is located in the upper right quadrant of the page.



PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne

Comité syndical du 7 décembre 2022

Salle mairie annexe

A Argentat à 9h30

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier compte-rendu/ PV
- Décisions prises depuis le dernier comité syndical

Administration générale

- Recrutement d'un agent contractuel chargé de mission Fonds Européens
- Décision modificative n°2 recettes BIT Collonges
- Convention mise à disposition Plateforme de dématérialisation des marchés

Tourisme

- Avance participation 2023 Office de tourisme
- Engagement des dépenses BIT Collonges ; état d'avancement travaux

Développement territorial

- Plan de financement démarche patrimoine

Questions diverses

Rapport d'activités 2022

Les membres présents, excusés ou absents étaient les suivants :

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents:

VAN NIEUWENHUYSE Régis, CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, LEYMAT Philippe.

Membres ayant donné pouvoir : BOUYSSOU Jean à LONGUEVILLE Philippe

Membres suppléants sans voix délibérative : LASSALLE Christian

Membres titulaires excusés : SIMONET Alain, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel, CANARD Francis, CHARLOT Michel, CLAVIERE Hervé, GALINON Eric, GERMAN Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, ROCHE Jean-Louis, PEYRICAL René, SALLARD Jean-Basile, CAYRE Dominique

Membres titulaires absents : LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud

QUORUM : atteint (15 sur 30)

Ouverture de la réunion 9h50 avec remerciements du Président

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président invite l'assemblée à désigner en son sein un secrétaire de séance.

Madame Marie-Claude CARLAT est désignée secrétaire de séance.

Le Président demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour

- Recrutement d'un agent contractuel au poste de chargé de mission Fonds Européens
- Décision modificative n°2 Recettes BIT Collonges

Résultat du vote : Unanimité

Approbation du dernier compte-rendu du comité syndical

Présentation et proposition de validation du compte-rendu du dernier comité syndical du 3 octobre 2022 par les membres du comité syndical.

Résultat du vote : Unanimité

Décisions du Président prises depuis le dernier comité syndical

Décision numéro	Objet	Observations
14- 2022	Avenant de transfert au marché de maîtrise d'œuvre BIT Collonges	Substitution de DEJANTE VRD ET CONSTRUCTIONS à DEJANTE ENERGIES SUD OUEST Pas d'incidence financière

15-2022	Avenant numéro 3 au marché de construction d'un bureau d'information touristique Vallée de la Dordogne à Collonges-la-Rouge: modification honoraires MOE suite estimation APD	Honoraires précédemment prévus : 42 585 € HT (soit 8,5% de l'estimation étude 1 à 501 000 € HT) Nouveaux honoraires : 55 275 € HT (soit 7,5% de l'estimation étude 2 à 737 000 € HT)
---------	--	---

Décision numéro	Objet	Observations
16- 2022	Acquisition de matériels informatiques Alternance Patrimoine	Acquisition ordinateur portable et paramétrage Prestataire : AMEDIA Solutions Montant HT : 1 211 € Montant TTC : 1 453,20 €
17-2022	Plan de communication de valorisation du PAT	Prestataire OPALINE.COM 19500 MEYSSAC Montant: 1 601,40 € TTC

Décision modificative n° 2 Recettes BIT Collonges – Budget principal

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu la délibération n°2022-4 du conseil syndical en date du 11 mars 2022 approuvant le Budget Primitif,

Monsieur le Président rappelle que sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice budgétaire en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits afin de prendre en compte le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement du Bureau d'Information Touristique de Collonges-la-Rouge (**réception arrêtés d'attribution subventions Conseil Région et DETR**) .

Il convient donc d'apporter les modifications suivantes :

Chapitre	Compte	Montant BP 2022	Montant Décision Modificative	BP + DM
INVESTISSEMENT RECETTES				
13 - Subventions d'investissement	1312 - Régions	150 000.00 €	+ 18 828.00 €	168 828.00 €
	1331 - DETR	1 200.00 €	+ 99 750.00 €	100 950.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	618 578.45 €	- 18 828.00 € - 99 750.00 €	500 000.45€
TOTAL INVESTISSEMENTS RECETTES			0 €	

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la présente décision modificative
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions et à mener à bien cette affaire.

Explications des subventions prévisionnelles de la Région

Approbation du projet et autorisation pour le Président de signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre

V. ARRESTIER remercie M. LASSERRE pour son investissement pour permettre de faire aboutir le projet

Résultat du vote : Unanimité

Mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département de la Corrèze
--

Monsieur le Président informe l'assemblée que depuis le 1er octobre 2018, deux obligations s'imposent aux acheteurs publics et aux opérateurs économiques pour les marchés publics dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT :

1. Toutes les communications et tous les échanges d'informations doivent être effectués par voie électronique et les candidatures et les offres doivent obligatoirement être réceptionnées par cette voie (sauf exceptions prévues à l'article 41 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Cette obligation implique l'utilisation d'une plateforme de dématérialisation (profil acheteur) sur laquelle les dossiers de consultation seront gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques et sur laquelle ces derniers devront obligatoirement déposer leur offre.

2. L'acheteur public doit publier sur un profil acheteur les données essentielles des marchés publics (y compris modifications intervenant en cours de marché). Parmi ces données figurent notamment l'objet du marché, la procédure utilisée, le montant et les principales conditions financières du marché.

Ces obligations impliquent une généralisation du recours à une plateforme de dématérialisation (profil acheteur) pour tous les marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € HT.

Conscient des difficultés que pourraient rencontrer les entités publiques corréziennes pour faire face à ces nouvelles obligations, le Conseil départemental a proposé depuis 2018, de mettre à disposition des entités qui le souhaitent sa plateforme de dématérialisation (dont le prestataire est la société "Achat Public").

Par convention en date du 4 septembre 2018, le PETR a fait le choix de bénéficier de cette mise à disposition de la plateforme du Département. Celle-ci a été tacitement renouvelée par année jusqu'à la date d'expiration prévue dans la convention fixée au 31 décembre 2022.

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités de renouvellement de la mise à disposition au PETR de l'ensemble des services proposés par la plateforme de dématérialisation (profil acheteur) du Département. Elle sera conclue pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE**:

- **D'APPROUVER** le projet de convention ci-annexé pour le renouvellement de la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation avec le Département de la Corrèze
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de mener à bien cette affaire.

Le projet de convention est joint à la délibération.

Résultat du vote : Unanimité

Recrutement d'un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pouvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération en date du 4 juillet 2017 portant création d'un emploi permanent ;

Vu la nature des fonctions ou les besoins du service relatif à l'emploi permanent à temps complet chargé de l'animation LEADER ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi enregistrée auprès du centre de gestion sous le numéro V019220900794525001,

Considérant qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi,

Considérant la vacance au tableau des effectifs au 31/12/2022, d'un emploi permanent de catégorie A chargé de missions Fonds Européens à temps complet, suite à la fin de contrat du chargé de missions actuel et son refus de renouvellement ;

Considérant le rapport de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré le Comité syndical :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent à temps complet (35 h par semaine) par voie de contrat à durée déterminée à compter du 23 janvier 2023 pour une durée de 3 ans, dans les conditions de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique, compte tenu de la nature des fonctions ou des besoins de services et conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des attachés pour exercer les missions de chargé de mission Fonds Européens, L'agent devra justifier d'un niveau bac + 3 minimum en développement local.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 499 du grade d'attaché territorial.

- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.
- **AUTORISE** le Président à conclure un contrat d'engagement.

Résultat du vote : Unanimité

Expérience de 5 ans dans un PETR en tant que chargé de mission LEADER ; arrivée prévue le 23/01/2023 d'Ulysse LEJAY

Remerciements de M. LASSERRE auprès de Valérie DUMAS qui quitte son poste au 31/12/2022.

**Autorisation d'engagement des dépenses avant le vote du budget :
construction du bureau d'information touristique Vallée de la Dordogne à
Collonges-la-Rouge**

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE**:

- **DE RECOURIR** à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits

Chapitre 23	1 121 800.59 € X 25%	280 450.15 €
Total		280 450.15 €

Retour chaque semaine de l'avancement des travaux. Planning maintenu pour le moment pas de retard.

Engagement de 25 % de dépenses car d'ici mois de mars / avril règlement des entreprises ayant déjà réalisées une partie des travaux.

V. ARRESTIER s'interroge car apparemment gestion des lignes de trésorerie différentes pour les communes.

Laurence DUMAS confirme que lors d'un lancement de marché public il faut prévoir le budget pour les 1ers règlements.

Résultat du vote : Unanimité

Autorisation d'engagement des dépenses avant le vote du budget : avance à l'Office de tourisme

Vu la loi n°2020-1379 et notamment le IV de l'article 6, autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant sur diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la loi du 2021-1465 du 10 novembre 2021.

La Communauté de communes CAUVALDOR et le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne et l'EPIC Office de Tourisme Vallée de la Dordogne prévoit une dotation versée par acompte d'un tiers au 1^{er} janvier, un second tiers au 1^{er} avril et le dernier tiers au 1^{er} juillet.

Pour rappel, la participation 2022 versée à l'OTVD était de 264 128.25 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

-**D'ACCORDER** une avance de 20 000 € à l'EPIC Office de Tourisme Vallée de la Dordogne. Il précise que cette somme sera réglée sur le budget 2023.

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents se référant à ce dossier.

Résultat du vote : Unanimité

Démarche patrimoniale « Pays d'Art et d'Histoire » : actions et plan de financement 2022-2023

Le projet consiste à assurer la continuité de la démarche de valorisation patrimoniale en Vallée de la Dordogne Corrézienne. Plusieurs travaux se sont succédés, avec notamment en 2021 un projet collectif d'étudiants de l'université de Limoges et l'embauche d'une stagiaire, puis en 2022 le recrutement d'une nouvelle stagiaire pendant 6 mois. Ces actions ont permis de concrétiser une démarche patrimoniale par des diagnostics et des inventaires des patrimoines, ainsi que par la mise en réseau des acteurs locaux concernés, notamment au travers d'un comité de pilotage.

Pour 2022-2023, le PETR souhaite poursuivre la démarche patrimoniale avec le recrutement d'une chargée de mission en alternance, dans le cadre de son master 2 « Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial » au sein de l'université de Limoges. Cette formation permet d'acquérir différents domaines de compétences dans la valorisation patrimoniale :

- Connaître et comprendre les notions de base sur le patrimoine et le développement durable des territoires ;
- Savoir analyser et synthétiser les enjeux liés au patrimoine en tant que vecteur de développement territorial (identifier des richesses patrimoniales pour les mettre au service du développement durable des territoires et définir des stratégies de développement) ;
- Maîtriser les outils et les techniques qui permettent d'analyser les territoires, de restaurer et de transmettre le patrimoine ;
- Maîtriser les savoir-faire et les savoir-être pour conduire un projet de territoire en appliquant les savoirs et les méthodes acquis ou en mobilisant de nouvelles ressources.

Ses principales missions au sein du PETR VDC seront de :

- **Compléter le diagnostic patrimonial** en cours sur le territoire, notamment concernant le patrimoine immatériel et paysager ;
- **Assurer la distribution du livret découverte** à destination des 8-12 ans et rechercher de nouveaux partenaires ;
- **Concevoir le planning de la semaine découverte** prévue en mai 2023 et proposer une transposition pour d'éventuelles autres classes intéressées ;
- **Formuler des recommandations opérationnelles** et propositions en faveur d'une démarche patrimoniale et culturelle ;
- **Mettre en œuvre une ou plusieurs actions de valorisation/médiation en direction du grand public** (jeunes, habitants, touristes, seniors...);
- **Animer la démarche patrimoniale**, c'est-à-dire animer les réunions de travail et les instances de gouvernance, mobiliser des personnes ressources, soutenir les échanges d'expériences avec d'autres initiatives inspirantes, définir et diffuser une communication régulière sur le projet et renforcer la promotion globale de la démarche ;
- **Étudier la candidature potentielle du PETR VDC au label « Pays d'Art et d'Histoire »** (bilan coûts/avantages, éléments de décision pour la gouvernance du projet, méthodologie de la candidature, planning de réalisation des différentes étapes, élaboration d'un budget et recherche de financements, maquette financière suivant l'obtention éventuelle du label).

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes HT		
Frais salariaux chargés sur 12 mois	20 000 €	FEADER - LEADER	24 000 €	80 %
Coûts indirects	3 000 €	Autofinancement PETR	6 000 €	20 %
Acquisition informatique et paramétrage au serveur et à la messagerie	2 000 €			
Frais de mission : déplacements, visites sur site	1 000 €			
Communication	4 000 €			
Total	30 000 €	Total	30 000 €	100%

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions énoncées ci-dessus,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **CHARGER** Monsieur le Président de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne.
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **CHARGER** le Président de conduire ce projet.

Résultat du vote : *Unanimité*

Présentation du rapport d'activité 2022 :

Bilan de l'année 2022

Rappel des missions du PETR dans un 1^{er} temps.

Rappel également sur l'instance décisionnelle et sa composition. L'annuaire des contacts sera mis à jour avec le listing des différentes commissions et sera diffusé en début d'année prochaine.

Rappel sur le Conseil de développement : rôle / missions et composition.

JP LASSERRE souligne que ces membres ont la liberté de se réunir quand ils veulent dans l'année.

Année chargée en terme de mobilisations et de réunions sur les différentes thématiques.

Equipe technique en mouvement cette année :

- Départ AC RENARD avec arrivée d'Audrey BELPEUCH sur le poste de coordinatrice
- Recrutement en cours pour le remplacement de Julie ; entretien semaine prochaine – un retour sera fait.

BIT : plan de financement définitif

Taxe de séjour : 2022 = 38 mise en demeure transmises + 3 recouvrements en cours

Bilan sur 1^{er} trimestre avec OT sera fait

Flux vision : un rapport complet sera fait en début d'année là aussi par C. LACHEZE

Patrimoine : rappel du travail de Roxane CARRAT et des projets réalisés.

V. ARRESTIER demande s'il serait possible d'envisager de remettre ce livret au moment de la fête de Noël organisée par les écoles. Projet annuel en cours sur la commune par les élèves (moyen âge)

= Elisa Tremouille précise qu'il était plutôt envisagé de distribuer ce livret aux alentours du mois de mai prochain pour qu'il soit perçu comme une porte d'entrée et permettre aux enseignants de s'en saisir pour le travailler en prévision de la rentrée scolaire.

A voire effectivement si une distribution peut être envisagée sous forme de goûter ;

Un retour sera fait à Vincent Arrestier sur sa demande

Continuité :

Elisa Tremouille présente les missions qui lui sont confiées :

- Arriver à un diagnostic patrimonial
- Volet pédagogique : Animation de la démarche patrimoniale : voir avec associations du territoire si d'autres animations sont possible
- Actions de médiation pour étudier la candidature au label PAH. Créer une note d'aide à la décision.
- Avoir un réseau d'acteurs sur le territoire avant de pouvoir envisager de candidater.

CRPF : partenariat

Impossible de reconduire l'action car impossibilité pour le CRPF de financer les 20 % d'autofinancement nécessaire pour appeler les 80% de subvention LEADER d'aide publique.

Recherche d'un nouveau moyen pour continuer à travailler sur cette thématique.

P. LEYMAT souligne qu'il est dommage de ne pas trouver un moyen pour que le CRPF puisse financer cet autofinancement et ne pas pouvoir bénéficier de cette mise à disposition de son ingénierie et d'obtenir les 80% d'aide.

LEADER = a soutenu à hauteur de 80 % d'aide publique pendant 3 ans leur projet. Ce système de financement ne pourra pas se reproduire à la suite.

Commission forêt du 16/12 permettra de faire le point et voire quelle démarche il est possible de mettre en place pour une continuité du travail (ONF...) : but de la réunion : échange

JP LASSERRE souligne que seul un travail sur du long terme permet de faire avancer les choses. Les missions courtes ne le permettent pas. Ce travail demande du suivi.

N. BARDI : Notre territoire n'a pas encore cette culture forestière et il faut pouvoir obtenir des financements pour y travailler.

Laurence DUMAS demande si des actions avec l'ONF ne serait pas envisageable.

PAT :

Rappel des missions qui ont eu lieu cette année et des résultats.

Prochain comité de pilotage : date à définir mais 1^{ère} semaine de Janvier : probablement le jeudi 5/01 = invitation envoyée aujourd'hui.

Enquête de satisfaction de l'annuaire

JP LASSERRE : projet d'un site internet pour le PETR pour avoir à disposition un outil : mise à jour directe ; diffusion large (gîtes, campings, offices de tourisme...hôtellerie et restauration au sens large)

Site internet : créer une page internet spéciale pour l'annuaire avec plusieurs systèmes de recherches possible.

P. LEYMAT évoque la bourse aux documents : piste

Il souligne également qu'une épicerie peut répondre à des besoins et élargir l'approvisionnement local : réussite du projet de l'épicerie d'Aubazine.

Expérimentation sur l'approvisionnement local et bio de la restauration collective : présentation des objectifs

JP LASSERRE : précise qu'un courrier sera fait au Préfet et au Secrétaire Général pour demander un soutien financier.

P. LEYMAT propose de faire labéliser les cantines pour pouvoir faire avancer les choses et engager la démarche. Souligne l'importance qu'une communication soit faite ; convocation des intendants, des élus, pour communiquer sur leur expérience.

Cédric précise que l'Objectif 2023 est d'organiser des réunions globales avec les cantines du territoire.

Sébastien DUCHAMP s'interroge en quoi consiste exactement l'accompagnement des cantines. Et pourquoi Argentat n'a pas été associé à ce programme (100aine élèves concernés).

= Cédric précise qu'un appel à volontaires avait été fait et que seulement 6 communes avaient répondues. Objectif 2023 : PAT a vocation de partir sur ce réseau de cantiniers.

P. LEYMAT : il faut un petit noyau pour que le lancement puisse se faire par la suite. Au niveau régional et national il est travaillé aujourd'hui pour que la loi EGALIM soit sanctionnable.

M. DERACHINOIS : est-ce que les restaurants pourront être inclus notamment quand ce sont eux qui gèrent la restauration des écoles.

Septembre : nouvel AAP et proposer quelque chose de plus global.

C. CARON demande à bien être tenu informé afin de suivre la démarche notamment avec le collège de Meyssac (500 repas) qui pour une question de coût transforme de plus en plus.

Nicole BARDI souligne le besoin d'évoquer les bio déchets et permettre de faire le lien et un appui pour aussi être retenu.

P. LEYMAT souligne l'importance du soutien des CC

Réunion avec les agriculteurs : date du 19/12 fixée ; mail d'invitation sera envoyé aujourd'hui

GPECT :

Bilan + Rappel de la période de stage de Margaux Baillet avec rapport et rendu disponible.

Recrutement en cours – entretiens prochainement

Actions 2023 en prévision selon l'arrivée d'une nouvelle chargée de mission.

Contractualisation Région :

Feuille de route qui récapitule le programme entre la Région et le territoire.

Il est rappelé que l'inscription dans le contrat ne vaut pas demande d'aide donc il faut être vigilant.

= Faire le lien avec des crédits pour des projets identifiés.

Comité de pilotage sera réuni prochainement pour le suivi 2023/2025

LEADER :

Bilan avec chiffres clés

Stratégie qui répond bien au territoire et au vue des besoins encore existants report de certaines de ces thématiques sur la prochaine programmation.

En moyenne 23 000 € d'aide LEADER sur un projet

Calendrier de fin de programmation :

- Rappel de la date du 31/12/2022 pour dépôt des demandes d'aide. CUC se réunira à plusieurs reprises l'année prochaine pour la programmation des dossiers.
- Dépôt demandes de paiement 30/06/2024 au plus tard

Lancement nouvelle programmation début d'année prochaine. Conventionnement avec l'Autorité de Gestion / la Région. Il faudra travailler sur la composition des membres du GAL, le règlement intérieur... réunions de concertation pour travailler tous ces points sur le 1^{er} trimestre 2023.

Communication :

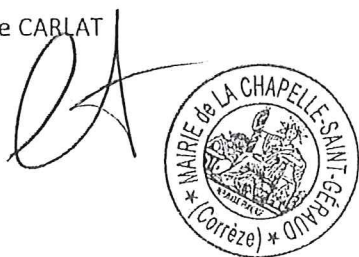
Bilan des actions menées : fréquence et statistiques de l'année pour les lettres d'actualité ; page Facebook du PETR en évolution ; rappel du projet de création d'un site Internet pour le PETR en 2023.

DOCUMENTS JOINTS : Conducteur de réunion, compte-rendu du dernier comité syndical, projets de délibération, annexes rapport analyses des offres BIT Collonges et modalités d'exercice du télétravail.

La séance est levée à 12h30.

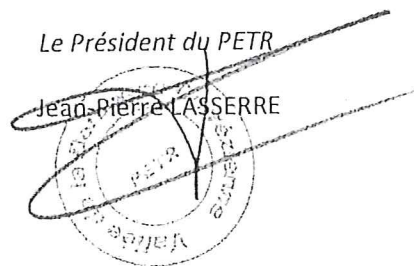
Le secrétaire de séance

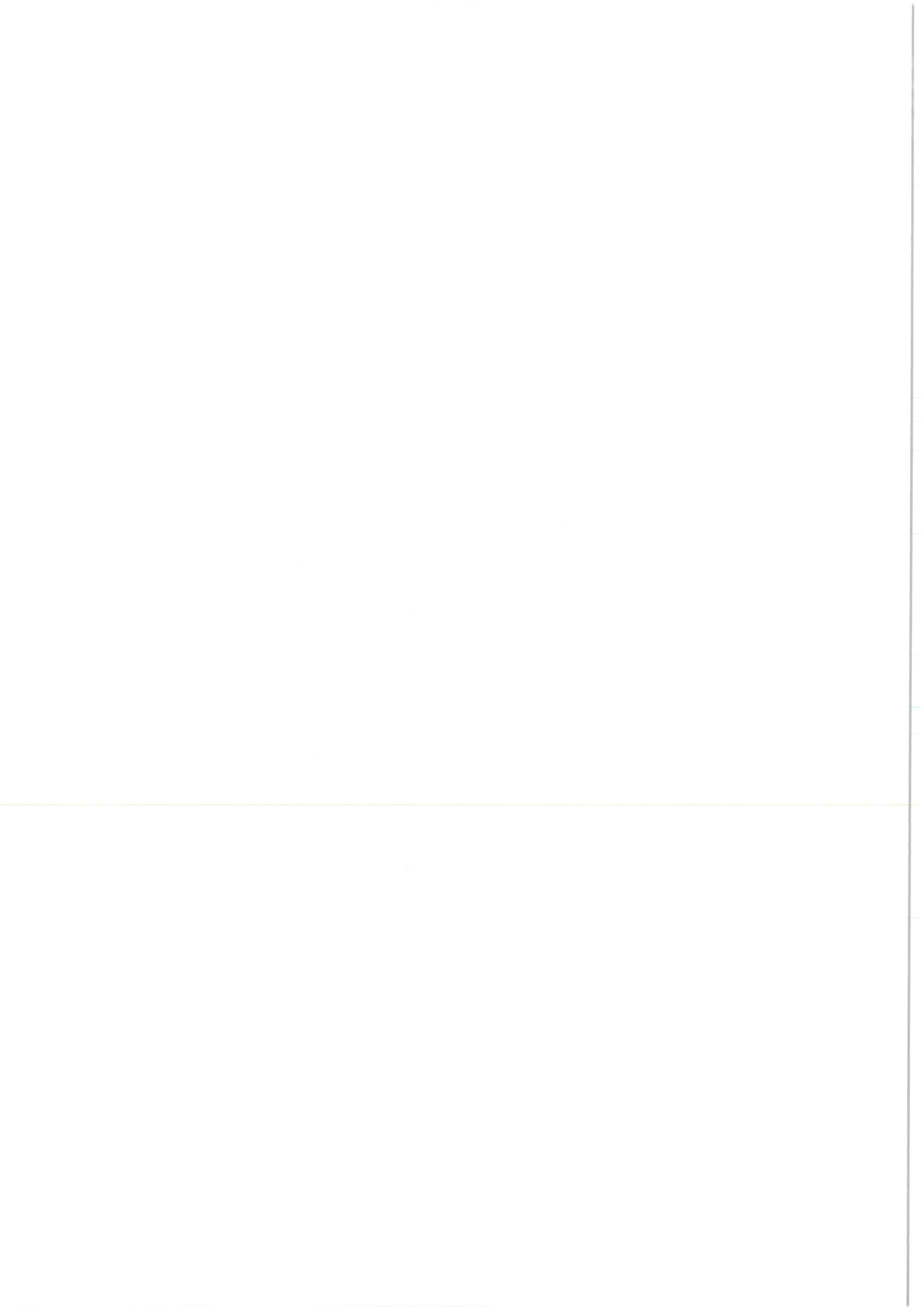
Marie-Claude CARLAT



Le Président du PETR

Jean-Pierre LASSERRE







POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

Extrait du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération 2022-31

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 7 décembre à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie annexe à Argentat sur Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 29 novembre 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents:

VAN NIEUWENHUYSE Régis, CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, LEYMAT Philippe.

Membres ayant donné pouvoir :

BOUYSSOU Jean à LONGUEVILLE Philippe

Membres suppléants sans voix délibérative :

LASSALLE Christian

Membres titulaires excusés :

SIMONET Alain, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel, CANARD Francis, CHARLOT Michel, CLAVIERE Hervé, GALINON Eric, GERMAN Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, ROCHE Jean-Louis, PEYRICAL René, SALLARD Jean-Basile, CAYRE Dominique,

Membres titulaires absents :

LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud



OBJET : Décision modificative n° 2 Recettes BIT Collonges – Budget principal

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu la délibération n°2022-4 du conseil syndical en date du 11 mars 2022 approuvant le Budget Primitif,

Monsieur le Président rappelle que sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution de l'exercice budgétaire en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits afin de prendre en compte le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement du Bureau d'Information Touristique de Collonges-la-Rouge (**réception arrêtés d'attribution subventions Conseil Région et DETR**) .

Il convient donc d'apporter les modifications suivantes :

Chapitre	Compte	Montant BP 2022	Montant Décision Modificative	BP + DM
INVESTISSEMENT RECETTES				
13 - Subventions d'investissement	1312 - Régions	150 000.00 €	+ 18 828.00 €	168 828.00 €
	1331 - DETR	1 200.00 €	+ 99 750.00 €	100 950.00 €
	1641 - Emprunts en euros		- 18 828.00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		618 578.45 €	- 99 750.00 €	500 000.45€
TOTAL INVESTISSEMENTS RECETTES			0 €	



Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la présente décision modificative
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces décisions et à mener à bien cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 7/12/2022

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le






Délibération 2022-32

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

*Extrait du REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL*

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à 9H30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
Vallée de la Dordogne Corrèzienne, régulièrement
convoqué s'est réuni à la salle de la mairie annexe à
Argentat-sur-Dordogne
Sous la présidence de Jean- Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 29 novembre 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAINE Bernard.

Membres suppléants présents:

VAN NIEUWENHUYSE Régis, CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, LEYMAT Philippe.

Membres ayant donné pouvoir :

BOUYSSOU Jean à LONGUEVILLE Philippe

Membres suppléants sans voix délibérative :

LASSALLE Christian

Membres titulaires excusés :

SIMONET Alain, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel, CANARD Francis, CHARLOT Michel, CLAVIERE Hervé, GALINON Eric, GERMAN Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, ROCHE Jean-Louis, PEYRICAL René, SALLARD Jean-Basile, CAYRE Dominique,

Membres titulaires absents :

LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud



OBJET : Recrutement d'un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins de service le justifient

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-2°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pouvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération en date du 4 juillet 2017 portant création d'un emploi permanent ;

Vu la nature des fonctions ou les besoins du service relatif à l'emploi permanent à temps complet chargé de l'animation LEADER ;

Vu la déclaration de vacance d'emploi enregistrée auprès du centre de gestion sous le numéro V019220900794525001,

Considérant qu'aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi,

Considérant la vacance au tableau des effectifs au 31/12/2022, d'un emploi permanent de catégorie A chargé de missions Fonds Européens à temps complet, suite à la fin de contrat du chargé de missions actuel et son refus de renouvellement ;

Considérant le rapport de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré le Comité syndical :

- **AUTORISE** le recrutement d'un agent à temps complet (35 h par semaine) par voie de contrat à durée déterminée à compter du 23 janvier 2023 pour une durée de 3 ans, dans les conditions de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique, compte tenu de la nature des fonctions ou des besoins de services et conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des attachés pour exercer les missions de chargé de mission Fonds Européens,

L'agent devra justifier d'un niveau bac + 3 minimum en développement local.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 499 du grade d'attaché territorial.

- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.
- **AUTORISE** le Président à conclure un contrat d'engagement.

Pour extrait certifié conforme,

Affiché le

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 7/12/2022

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

*Extrait du REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL*

Délibération 2022-33

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 7 décembre à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et
Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne,
régulièrement convoqué s'est réuni à la salle de la
Mairie annexe à Argentat sur Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 29 novembre 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe,
LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, CARON Christophe, DUCHAMP
Sébastien, DUMAS Laurence, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents:

VAN NIEUWENHUYSE Régis, CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, LEYMAT
Philippe.

Membres ayant donné pouvoir :

BOUYSSOU Jean à LONGUEVILLE Philippe

Membres suppléants sans voix délibérative :

LASSALLE Christian

Membres titulaires excusés :

SIMONET Alain, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel, CANARD
Francis, CHARLOT Michel, CLAVIERE Hervé, GALINON Eric, GERMAN Nelly, LAVASTROU
Gérard, REVEILLER Michel, ROCHE Jean-Louis, PEYRICAL René, SALLARD Jean-Basile,
CAYRE Dominique,

Membres titulaires absents :

LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud



OBJET : Autorisation d'engagement des dépenses avant le vote du budget : construction du bureau d'information touristique Vallée de la Dordogne à Collonges-la-Rouge

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE**:

- **DE RECOURIR** à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2023, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits

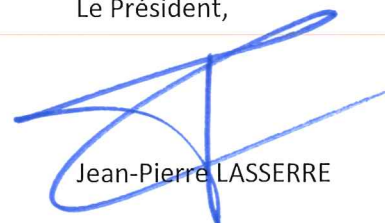
Chapitre 23	1 121 800.59 € X 25%	280 450.15 €
Total		280 450.15 €

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 7/12/2022

Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

*Extrait du REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL*

Délibération 2022-34

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 15

Pouvoir : 1

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 7 décembre à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et
Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne,
régulièrement convoqué s'est réuni à la salle de la
Mairie Annexe à Argentat sur Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 29 novembre 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe,
LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, CARON Christophe, DUCHAMP
Sébastien, DUMAS Laurence, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents:

VAN NIEUWENHUYSE Régis, CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, LEYMAT
Philippe.

Membres ayant donné pouvoir :

BOUYSSOU Jean à LONGUEVILLE Philippe

Membres suppléants sans voix délibérative :

LASSALLE Christian

Membres titulaires excusés :

SIMONET Alain, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel, CANARD
Francis, CHARLOT Michel, CLAVIERE Hervé, GALINON Eric, GERMAN Nelly, LAVASTROU
Gérard, REVEILLER Michel, ROCHE Jean-Louis, PEYRICAL René, SALLARD Jean-Basile,
CAYRE Dominique,

Membres titulaires absents :

LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud



OBJET : Autorisation d'engagement des dépenses avant le vote du budget : avance à l'Office de tourisme

Vu la loi n°2020-1379 et notamment le IV de l'article 6, autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant sur diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la loi du 2021-1465 du 10 novembre 2021.

La Communauté de communes CAUVALDOR et le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne et l'EPIC Office de Tourisme Vallée de la Dordogne prévoit une dotation versée par acompte d'un tiers au 1^{er} janvier, un second tiers au 1^{er} avril et le dernier tiers au 1^{er} juillet.

Pour rappel, la participation 2022 versée à l'OTVD était de 264 128.25 €

Après avoir délibéré le Comité syndical **DECIDE** :

-**D'ACCORDER** une avance de 20 000 € à l'EPIC Office de Tourisme Vallée de la Dordogne. Il précise que cette somme sera réglée sur le budget 2023.

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents se référant à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 7/12/2022

Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

*Extrait du REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL*

Délibération 2022-35

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à 9h30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et
Rural Vallée de la Dordogne Corrèzienne,
régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie
Annexe à Argentat-sur-Dordogne
Sous la présidence de Jean- Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 29 novembre 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe,
LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, CARON Christophe, DUCHAMP
Sébastien, DUMAS Laurence, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents:

VAN NIEUWENHUYSE Régis, CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, LEYMAT
Philippe.

Membres ayant donné pouvoir :

BOUYSSOU Jean à LONGUEVILLE Philippe

Membres suppléants sans voix délibérative :

LASSALLE Christian

Membres titulaires excusés :

SIMONET Alain, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel, CANARD
Francis, CHARLOT Michel, CLAVIERE Hervé, GALINON Eric, GERMAN Nelly, LAVASTROU
Gérard, REVEILLER Michel, ROCHE Jean-Louis, PEYRICAL René, SALLARD Jean-Basile,
CAYRE Dominique,

Membres titulaires absents :

LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud



OBJET : Mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du Département de la Corrèze

Monsieur le Président informe l'assemblée que depuis le 1er octobre 2018, deux obligations s'imposent aux acheteurs publics et aux opérateurs économiques pour les marchés publics dont le montant est égal ou supérieur à 25 000 € HT :

1. Toutes les communications et tous les échanges d'informations doivent être effectués par voie électronique et les candidatures et les offres doivent obligatoirement être réceptionnées par cette voie (sauf exceptions prévues à l'article 41 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016).

Cette obligation implique l'utilisation d'une plateforme de dématérialisation (profil acheteur) sur laquelle les dossiers de consultation seront gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques et sur laquelle ces derniers devront obligatoirement déposer leur offre.

2. L'acheteur public doit publier sur un profil acheteur les données essentielles des marchés publics (y compris modifications intervenant en cours de marché). Parmi ces données figurent notamment l'objet du marché, la procédure utilisée, le montant et les principales conditions financières du marché.

Ces obligations impliquent une généralisation du recours à une plateforme de dématérialisation (profil acheteur) pour tous les marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € HT.

Conscient des difficultés que pourraient rencontrer les entités publiques corréziennes pour faire face à ces nouvelles obligations, le Conseil départemental a proposé depuis 2018, de mettre à disposition des entités qui le souhaitent sa plateforme de dématérialisation (dont le prestataire est la société "Achat Public").

Par convention en date du 4 septembre 2018, le PETR a fait le choix de bénéficier de cette mise à disposition de la plateforme du Département. Celle-ci a été tacitement renouvelée par année jusqu'à la date d'expiration prévue dans la convention fixée au 31 décembre 2022.

La présente convention a donc pour objet de définir les modalités de renouvellement de la mise à disposition au PETR de l'ensemble des services proposés par la plateforme de dématérialisation (profil acheteur) du Département. Elle sera conclue pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.



Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE**:

- **D'APPROUVER** le projet de convention ci-annexé pour le renouvellement de la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation avec le Département de la Corrèze
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention.
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de mener à bien cette affaire.

Le projet de convention est joint à la délibération.

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 7/12/2022

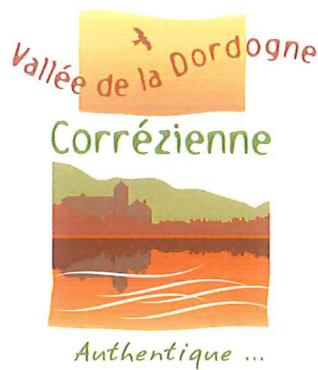
Le Président,



Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL VALLEE DE LA DORDOGNE CORREZIENNE

*Extrait du REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL*

Délibération 2022-36

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 30

Présents : 15

Pouvoirs : 1

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le 7 décembre à 9 h 30,
Le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vallée de la Dordogne Corrézienne, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle de la Mairie Annexe d'Argentat sur Dordogne
Sous la présidence de Jean-Pierre LASSERRE
Secrétaire de séance : Marie-Claude CARLAT
Date de convocation : 29 novembre 2022

Membres titulaires présents:

LASSERRE Jean-Pierre, ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, LISSAJOUX Christophe, LONGUEVILLE Philippe, GENTILHOMME Mathieu, CARON Christophe, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, LEJEUNE Catherine, TRASSOUDAIN Bernard.

Membres suppléants présents:

VAN NIEUWENHUYSE Régis, CARLAT Marie-Claude, DERACHINOIS Christian, LEYMAT Philippe.

Membres ayant donné pouvoir :

BOUYSSOU Jean à LONGUEVILLE Philippe

Membres suppléants sans voix délibérative :

LASSALLE Christian

Membres titulaires excusés :

SIMONET Alain, CHASTAINGT France, REYNAL Bernard, TEULIERE Jean-Michel, CANARD Francis, CHARLOT Michel, CLAVIERE Hervé, GALINON Eric, GERMAN Nelly, LAVASTROU Gérard, REVEILLER Michel, ROCHE Jean-Louis, PEYRICAL René, SALLARD Jean-Basile, CAYRE Dominique,

Membres titulaires absents :

LAFON Francis, LHERM Michel, REYNIER Arnaud



OBJET : Démarche patrimoniale « Pays d'Art et d'Histoire » : actions et plan de financement 2022-2023

Le projet consiste à assurer la continuité de la démarche de valorisation patrimoniale en Vallée de la Dordogne Corrézienne. Plusieurs travaux se sont succédés, avec notamment en 2021 un projet collectif d'étudiants de l'université de Limoges et l'embauche d'une stagiaire, puis en 2022 le recrutement d'une nouvelle stagiaire pendant 6 mois. Ces actions ont permis de concrétiser une démarche patrimoniale par des diagnostics et des inventaires des patrimoines, ainsi que par la mise en réseau des acteurs locaux concernés, notamment au travers d'un comité de pilotage.

Pour 2022-2023, le PETR souhaite poursuivre la démarche patrimoniale avec le recrutement d'une chargée de mission en alternance, dans le cadre de son master 2 « Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial » au sein de l'université de Limoges. Cette formation permet d'acquérir différents domaines de compétences dans la valorisation patrimoniale :

- Connaître et comprendre les notions de base sur le patrimoine et le développement durable des territoires ;
- Savoir analyser et synthétiser les enjeux liés au patrimoine en tant que vecteur de développement territorial (identifier des richesses patrimoniales pour les mettre au service du développement durable des territoires et définir des stratégies de développement) ;
- Maîtriser les outils et les techniques qui permettent d'analyser les territoires, de restaurer et de transmettre le patrimoine ;
- Maîtriser les savoir-faire et les savoir-être pour conduire un projet de territoire en appliquant les savoirs et les méthodes acquis ou en mobilisant de nouvelles ressources.

Ses principales missions au sein du PETR VDC seront de :

- **Compléter le diagnostic patrimonial** en cours sur le territoire, notamment concernant le patrimoine immatériel et paysager ;
- **Assurer la distribution du livret découverte** à destination des 8-12 ans et rechercher de nouveaux partenaires ;
- **Concevoir le planning de la semaine découverte** prévue en mai 2023 et proposer une transposition pour d'éventuelles autres classes intéressées ;
- **Formuler des recommandations opérationnelles** et propositions en faveur d'une démarche patrimoniale et culturelle ;
- **Mettre en œuvre une ou plusieurs actions de valorisation/médiation en direction du grand public** (jeunes, habitants, touristes, seniors...) ;
- **Animer la démarche patrimoniale**, c'est-à-dire animer les réunions de travail et les instances de gouvernance, mobiliser des personnes ressources, soutenir les échanges d'expériences avec d'autres initiatives inspirantes, définir et diffuser une communication régulière sur le projet et renforcer la promotion globale de la démarche ;
- **Étudier la candidature potentielle du PETR VDC au label « Pays d'Art et d'Histoire »** (bilan coûts/avantages, éléments de décision pour la gouvernance du projet, méthodologie de la candidature, planning de réalisation des différentes



étapes, élaboration d'un budget et recherche de financements, maquette financière suivant l'obtention éventuelle du label).

Monsieur le Président propose le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes HT		
Frais salariaux chargés sur 12 mois	20 000 €	FEADER - LEADER	24 000 €	80 %
Coûts indirects	3 000 €	Autofinancement PETR	6 000 €	20 %
Acquisition informatique et paramétrage au serveur et à la messagerie	2 000 €			
Frais de mission : déplacements, visites sur site	1 000 €			
Communication	4 000 €			
Total	30 000 €	Total	30 000 €	100%

Après avoir délibéré, le Comité syndical **DECIDE** de :

- **VALIDER** la démarche et les propositions énoncées ci-dessus,
- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel,
- **CHARGER** Monsieur le Président de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du GAL Vallée de la Dordogne Corrézienne.
- **AUTORISER** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision,
- **CHARGER** le Président de conduire ce projet.

A Beaulieu-sur-Dordogne,

Le 7/12/2022

Le Président,

Jean-Pierre LASSERRE

Affiché le